



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## professeurs des écoles

Question écrite n° 72265

### Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes suscitées chez les étudiants futurs enseignants par la publication de la répartition des contrats offerts au concours de professeur des écoles arrêté par son ministère pour la session 2002. Il semblerait que, avec quarante-huit postes attribués aux centres de formation pédagogiques privés (CFPP) pour le département de la Vendée, les besoins en personnels ne soient pas couverts. Cet état de fait, outre qu'il met en lumière une disparité de traitement entre départements et régions, risque d'entraîner une diminution de la qualité des enseignements en ce sens qu'il ne répond pas aux évolutions des besoins des écoles. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin de pallier cette situation préoccupante.

### Texte de la réponse

La question de la juste appréciation du nombre de postes offerts à la session 2002 du concours externe d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des maîtres de l'enseignement privé a été soulevée par les étudiants futurs enseignants et a recueilli toute l'attention du ministère de l'éducation nationale. Les besoins de recrutement de professeur des écoles ont résulté, comme chaque année, de la confrontation de plusieurs sources et ont été déterminés de façon négociée entre les services centraux et les responsables nationaux des réseaux des établissements d'enseignement privés sous contrat. Les sources en présence sont, d'une part, l'enquête réalisée par les services académiques portant sur les prévisions de départs à la retraite à la rentrée n + 1 et le solde des ouvertures et fermetures de classes et, d'autre part, les évaluations de même nature effectuées principalement par le secrétariat général à l'enseignement catholique. Selon cette méthode constante, ce sont 56 postes qui ont été ouverts en 2001 pour le CFPP de La Roche-sur-Yon, dont 42 au titre du concours externe et 14 pour le second concours interne. En 2002, 64 postes seront offerts au lieu de 56. Ils se répartiront ainsi qu'il suit : 48 contrats pour le concours externe, 4 contrats pour le troisième concours et 12 contrats pour le second concours interne. Pour la session 2002, il faut noter qu'une diversification des voies de recrutement des maîtres du premier degré a été instaurée. Désormais, pour pourvoir aux vacances consécutives aux départs à la retraite, il convient de tenir compte de trois voies de recrutement au lieu de deux antérieurement. Outre le concours externe et le second concours interne, est introduit un troisième concours dont les dispositions réglementaires seront prochainement publiées. Il sera organisé pour la première fois en 2002 sur la base d'épreuves proches de celles du concours externe. Cette nouvelle voie permettra de recruter des candidats qui suivront ensuite une année de formation en CFPP à l'identique des lauréats du concours externe. Dans l'hypothèse où les postes offerts à ce concours ne seraient pas intégralement pourvus, ils seraient reportés sur l'un des autres concours. Dans ces conditions, la progression des postes ouverts aux concours 2002 dans l'académie de Nantes pour le CFPP de La Roche-sur-Yon par rapport à ceux offerts en 2001, est de nature à satisfaire aux besoins de remplacement des maîtres admis à la retraite.

### Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

**Circonscription** : Vendée (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 72265

**Rubrique** : Enseignement privé

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 28 janvier 2002, page 407

**Réponse publiée le** : 18 mars 2002, page 1558